

Certificat de spécialisation – Délégué.e à la protection des données

Présentation

Formation hybride : 7 jours en présentiel et 9 jours en distanciel
Nombre de stagiaires maximum : 35

Responsable

Guillaume DESGENS-PASANAU, Magistrat et professeur associé, Cnam ; Sylvie MOLINA, coordinatrice pédagogique

Public, conditions d'accès et prérequis

Juristes d'entreprise, responsables conformité, déontologues, contrôle interne et gestion des risques, audit interne, direction qualité ; DSI ou RSSI, DRH, consultants externes en informatique ou en organisation.

Objectifs

Objectifs pédagogiques

- Disposer des connaissances juridiques en droit à la protection des données personnelles, conformément au nouveau cadre juridique applicable (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
- Acquérir les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des missions du délégué à la protection des données (DPD)
- Acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif
- Disposer d'une sensibilisation juridique au droit du commerce électronique (contrats, preuve, responsabilités, consommation et propriété intellectuelle)
- Identifier les aspects juridiques des problèmes suscités par le développement des technologies de l'information et de l'internet
- Repérer les droits et obligations dans l'usage des technologies de l'information et de la communication
- Identifier les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés.

Compétences visées

- Connaître et maîtriser le nouveau cadre juridique de protection des données personnelles (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
- Garantir la conformité à la réglementation « informatique et libertés » en interne et vis-à-vis des autorités publiques (autorités judiciaires, régulateurs sectoriels, CEPD)
- Maîtriser le cadre statutaire lié à la fonction de délégué à la protection des données (DPD)
- Maîtriser les risques juridiques liés au droit du commerce électronique et droit à la protection des données encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés
- Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif

Modalités d'enseignement

Pour les cours en distanciel, il s'agit de vidéos préenregistrées ou de directs enregistrés donc il y aura toujours un replay possible.

Les + du stage

Le Cnam est l'un des tous premiers organismes publics de formation à offrir une formation certifiante de courte durée à l'attention de professionnels se destinant aux fonctions du DPD.

Témoignage vidéo

Retour d'expérience d'une auditrice ayant suivi la formation, Mme Marie-Thérèse Roux :
